A la veille des législatives, Macron plombé par une baisse historique du pouvoir d'achat

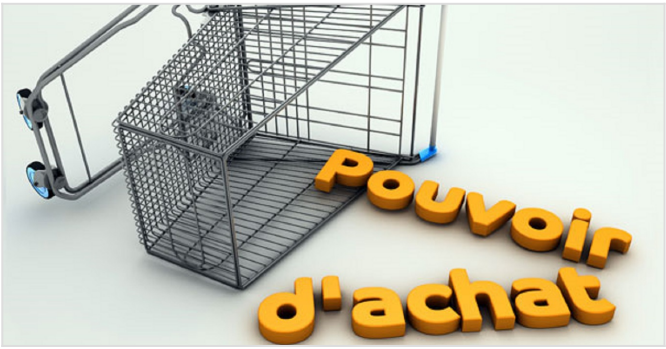

La publication des derniers comptes trimestriels de l'Insee a fourni une première estimation de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages au 1er trimestre 2022 : -1,9 % ! Alors que Macron se présente comme le « président du pouvoir d'achat », l'Insee a apporté un démenti cinglant : Macron ne nous protège évidemment pas contre l'inflation, et le pouvoir d'achat est même inférieur de 0,6 % à ce qu'il était fin 2020. Et encore, il ne s'agit que d'une moyenne qui masque de fortes disparités. **La baisse du pouvoir d'achat est plus forte chez les plus pauvres**, car ce sont les prix de l'énergie et de l'alimentation qui ont le plus augmenté. Or, ces biens représentent une part plus importante de la consommation des 20 % les plus pauvres (35%) que de celles des plus riches (25%). Par ailleurs, alors que les salaires nominaux ont augmenté de 1 % au 1er trimestre (moins que la hausse des prix), les dividendes reçus par les ménages les plus aisés ont augmenté de 3,9 %. Et la situation continuera à s'aggraver au 2ème trimetre, puisque **l'inflation continue à s'envoler : +5,8 % sur un an (+28 % pour l'énergie) au mois de mai 2022.**

Et encore, il faut souligner que cette estimation officielle de l'évolution du pouvoir d'achat est contestable. Le calcul du pouvoir d'achat des ménages rapporte l'évolution du revenu disponible des ménages à l'évolution des prix des produits consommés. Le calcul ne tient donc pas compte de l'envolée des prix de l'immobilier, puisque la comptabilité nationale estime que les logements sont un bien d'investissement plutôt qu'un bien de consommation. Par ailleurs, on pourrait par exemple rapporter l'évolution des revenus à l'évolution de « budgets types » définis par l'UNAF (Union nationale des associations familiales) comme le panier de biens et services nécessaires pour atteindre un niveau de vie minimum décent. Par exemple, pour l'alimentation, les budgets types de l'UNAF mesurent le coût d'une alimentation saine et équilibrée au lieu des prix des biens alimentaires réellement consommés. Et on observe qu'entre 2000 et 2018, l'indice des prix à la consommation de l'INSEE a augmenté de 26,9% alors que le coût des budgets types de l'UNAF a augmenté de 40 % à 42 % selon la configuration familiale. C'est sur la période 2010-2018 qu'on observe la plus grande partie de ce décalage, avec un coût des budgets UNAF qui a augmenté environ deux fois plus vite que l'indice des prix de l'Insee. Autrement dit : le « ressenti » de la baisse du pouvoir d'achat pour beaucoup de ménages populaires n'est pas « irrationnel » : il s'explique par le fait que **le coût d'une « vie décente » augmente bien plus vite que l'indice des prix officiel.** Du coup, les ménages les plus pauvres n'ont plus accès à certains produits de qualité et se rabattent sur des produits de moins bonne qualité

dont le prix augmente vite.

Il faut également souligner que la hausse des prix de l'électricité précède la crise actuelle. Ainsi, **la hausse très importante du prix de l'électricité (+50 % entre avril 2010 et avril 2020 contre +9 % pour l'indice général des prix) est due en très grande partie à la libéralisation du marché de l'électricité**. EDF est depuis 2010 obligé de vendre de l'électricité à des fournisseurs, qui la revendent plus chers. Cela a tiré les prix à la hausse. C'est absurde : il faut en finir avec le marché de l'électricié et rétablir le monopole d' EDF : cela permettra de baisser les prix, gonflés artificiellement par les marges des entreprises privées.

Pourtant, Macron refuse de s'en prendre aux profits des « profiteurs de crise » alors même que les gouvernements anglais, espagnol et italien ont décidé d'imposer une taxe exceptionnelle sur les superprofits des groupes d'énergie. Pourtant, les profits ont augmenté fortement dans deux secteurs selon l'Insee :

- *l'énergie, eau et déchets :* les profits (excédent brut d'exploitation) sont passés de 9,5 Mds à 17,7 Mds entre le premier trimestre 2021 et le dernier trimestre 2022. Le taux de marge est passé de 61% à 74%

- *les transports (en particulier le transport maritime)* : les profits (excédent brut d'exploitation) sont passés de 9,9 Mds à 15,2 Mds entre le premier trimestre 2021 et le dernier trimestre 2022. Le taux de marge est passé de 39% à 47%. Un exemple : la société de transport maritime CMA-CGM a vu son profit multiplié par 10 en 2021 (18 Mds contre 1,8 Mds en 2020).

Mélenchon a tout à fait raison de mettre en avant le blocage des prix et la nécessité de prendre sur les profits des « profiteurs de crise ». Il a tout à fait raison de dénoncer la « méthode Macron » qui consiste à faire quelques chèques épisodiques pour calmer la population tout en protégrant les profits des capitalistes.

Mais il faut aller plus loin : les grands groupes des secteurs clé de l'économie doivent être expropriés pour permettre une véritable planification démocratique de l'économie et ainsi de satisfaire les besoins fondamentaux de la population à moindre coût.

Gaston Lefranc, le 9 juin 2022